

Document certifié exécutoire

Reçu en préfecture par le préfet : 01/06/2017

Publication : 01/06/2017

Parc naturel régional du Luberon

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération 2017 CS 40 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

L'an deux mille dix-sept et le 18 mai à 14h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 mai, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Laurence PONCHON, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Nicole GIRARD, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Christiane NAJL, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Nelly BAJOLLE, Marie-Claire FEREOUX, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Philippe ROUX, Félix BOREL, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Joël RAYMOND, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Pascal DEPOISSON, Pierre PESSEMESE, Daniel LECORNEC, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD

Anne-Cécile REUS à Fernand PEREZ

Messieurs

Jacques DECUIGNIERES à André BERGER

Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE

Francis FARGE à Gisèle MAGNE

Mathias MEIGNAN à Arnaud BOUTET

Pierre POURCIN donne pouvoir à André BOUFFIER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN, Bénédicte MARTIN, Geneviève RECUBERT

Monsieur Rémy RAYE

Etaient aussi présents

Mesdames Marie-Christine KADLER, Sandrine REDENTI

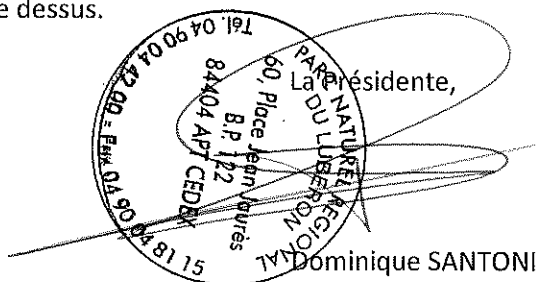
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1 ;
 Vu les statuts du syndicat du Parc naturel régional du Luberon ;
 Sachant qu'aucun EPCI n'est encore membre du syndicat ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CREE** la commission consultative des services publics locaux ;
- **ARRETE** la composition de la commission consultative des services publics locaux telle qu'après :
 - Président du Comité syndical (de droit)
 - 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants :
 - 1 représentant du collège de la Région
 - 1 représentant du collège des Départements
 - 3 représentants du collège des Communes
 - 3 représentants d'associations locales
- **DESIGNE** les membres de la commission consultative des services publics locaux :

NOM Prénom	Collectivité	Fonction
Dominique SANTONI	Président	
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE	Conseil Régional	titulaire
Noëlle TRINQUIER	Conseil départemental	titulaire
Philippe DAUMAS	Commune	titulaire
Geneviève RECUBERT	Commune	titulaire
Paule DAPRES	Commune	titulaire
Roselyne GIAI-GIANETTI	Conseil Régional	Suppléant
Serge SARDELLA	Conseil départemental	Suppléant
Georges TISI	Commune	Suppléant
Michel RUFFINATTI	Commune	Suppléant
Nelly BAJOLLE	Commune	Suppléant
Association Améthyste - Buoux		
Association Vélo Loisir Luberon - Forcalquier		
Association Vespal – Saint Saturnin		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


 La Présidente,
 Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0